

LA GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE

Pouvez-vous nous dire à quoi sert la GAV ?

La Garantie des Accidents de la Vie ou GAV est une assurance qui permet de combler un vide dans notre système de protection sociale. Elle permet à ceux qui souscrivent d'être garantis contre les accidents de la vie courante. Trois chiffres illustrent l'ampleur des accidents de la vie courante. 11 millions d'accidents de la vie courante, 4,5 millions de blessés et 19 000 décès chaque année en France*. Pour y faire face il n'y a que deux solutions.

Prendre des mesures de prévention pour éviter qu'ils ne surviennent, et souscrire une Garantie des Accidents de la Vie afin de pouvoir y faire face lorsqu'ils se produisent quand même.

*source : Livre blanc Prévenir les accidents de la vie courante

Concrètement, quelles sont les garanties de ce contrat GAV ?

Prenons l'exemple d'un assuré qui se blesse à l'occasion d'un accident de VTT ou tout simplement lors d'une chute à son domicile. Si son état de santé le contraint à être immobilisé plus d'une journée à l'hôpital ou même chez lui, nous déclenchons toute une série de mesures d'urgence et d'assistance. Cela peut consister en un rapatriement puisque la GAV intervient même pour les accidents à l'étranger, ou la mise en place d'un programme d'école à domicile pour les jeunes assurés. Dans un deuxième temps, après la guérison, si notre assuré conserve des séquelles corporelles définitives, un médecin expert indépendant va en mesurer la gravité.

Nous allons lui verser un capital proportionnel qui va lui permettre de faire face aux conséquences financières comme par exemple, la perte temporaire ou définitive de salaire, le coût de réaménagement de son habitation et de son véhicule, ou le financement d'une formation de reconversion professionnelle. Nous prenons donc en charge des frais essentiels qui ne sont pas pris en charge par les systèmes de protection sociale.

Existe-t-il plusieurs formules de GAV ?

Oui à chaque situation familiale correspond une protection adaptée. Une famille peut tout à fait décider que sa Garantie des Accidents de la Vie concerne tous ses membres, parents et enfants. Elle peut aussi décider de concentrer la protection uniquement sur les enfants, surtout que la GAV comprend aujourd'hui une garantie scolaire très complète. A chaque situation correspond une cotisation adaptée pour vous permettre de maîtriser votre budget

assurance.
